



Le 30 juillet 2020– FL/PK

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

Le conseil syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc s'est réuni le mercredi 15 juillet 2020, à 20h00, dans la salle Wagrez, au siège de l'Association, sous la présidence de M. François Lejealle, Président.

**Présents** : François Lejealle (Président), Nathalie Ganzel (Vice-Président), Guy Lobel (trésorier), Philippe Alric (Secrétaire général), Jean-Jacques Chiozzi (syndic), Frédéric Delmas (syndic), Jean-Luc Gayet (syndic), Sandra Ta-Ngoc (Syndic), Christopher Welton (Syndic), Nathalie Passedouet (syndic suppléant), Jean-Luc Pottier (syndic suppléant)

**Absents représentés** : Christian Marc (syndic), Sabine Marniquet (syndic), Jean-Claude Girot (maire-adjoint) et Serge Godaert (maire-adjoint)

**Absent excusé** : Joël Crevoisier (syndic),

00 °° 00

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, le président déclare la séance ouverte.

### **I. Approbation du compte rendu du conseil syndical**

Compte tenu de l'ordre du jour exceptionnel, le projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 24 juin 2020 sera soumis au vote lors de la réunion de septembre.

## II. Rapport des commissions

### ➤ Budget-Finance (Guy LOBEL)

#### ▪ **Acquisition d'un terrain**

Conformément à la décision qui avait été prise lors de la réunion de bureau du 17 juin 2020, une lettre a été envoyée à France Galop dans laquelle l'ASP a indiqué son souhait de se porter acquéreur du Rond Boileau.

Il s'agit de 4 parcelles cadastrées AD7, AD9, AD10 et AD11 formant une superficie de 44 628 m2 et situées dans le Centre d'entraînement.

Avec cette acquisition, l'ASP souhaite préserver le Parc et s'assurer que ces terrains restent des espaces naturels.

Lors sa réunion du 28 juin 2020, le comité de France galop a voté à l'unanimité cette cession au profit de l'ASP pour un montant de 223 140 euros (conformément à l'évaluation faite par un géomètre expert).

L'acquisition du terrain est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### ▪ **Délégation de signatures**

Les membres du conseils présents et représentés donnent délégation au Président, vice-président, Secrétaire général et Trésorier pour accomplir toutes les démarches nécessaires à la signature des actes relatifs à cette acquisition.

#### ▪ **Avis des domaines**

En tant qu'établissement public et dans la mesure où la valeur du bien est estimée à plus de 180 000 euros, l'ASP est tenue de solliciter l'avis du service des Domaines.

Cet avis porte sur la valeur vénale ou locative du bien. Il est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine du service.

Le service des domaines a été saisi pour l'acquisition du Rond Boileau le 10 juillet 2020.

A noter que, juridiquement, l'ASP n'est pas liée par l'avis qui sera rendu, et peut décider de modifier le montant, sous réserve de motiver sa décision.

➤ **Communication** (Nathalie GANZEL)

L'assemblée générale 2020, reportée suite à la pandémie, aura lieu le mardi 29 septembre 2020 à 19 heures dans la salle des balances de l'hippodrome.

Concernant l'organisation, les services techniques de la ville, avec l'accord du Maire, prêteront les chaises pour la tenue de cette assemblée générale.

Compte tenu de la situation liée à la pandémie et en prévision de d'éventuelles mesures de confinement, il est proposé aux syndicats de prévoir la possibilité de tenir cette assemblée par Facebook live. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **Urbanisme** (Sandra TA-NGOC)

➤ **Voirie et circulation** (François LEJEALLE)

➤ **Développement Durable et Environnement** (Joel CREVOISIER)

➤ **Activités hippiques** (Jean-Jacques CHIOZZI)

### **III – Divers**

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Président



**François Lejealle**